

Nom du prestataire :	NAS :
----------------------	-------

Attestation pour membre de la famille

Prestations pour proches aidants ou prestations de compassion de l'assurance-emploi

Les personnes qui ne sont pas des membres de la famille, mais qui sont considérées comme étant un proche parent peuvent présenter une demande de prestations pour proches aidants et de prestations de compassion. Le présent formulaire doit être rempli par la personne qui n'est pas un membre de la famille et qui souhaite réclamer des prestations pour proches aidants ou de compassion.

Si possible, le patient devrait signer le formulaire. Si le patient est un mineur ou n'est pas en mesure de signer cette attestation en raison d'une incapacité physique ou mentale, le représentant légal du patient peut signer le formulaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PATIENT		
Nom de famille	Prénom(s)	Date de naissance (aaaa-mm-jj)
ADRESSE DU DOMICILE		
N° d'appartement	N° civique, rue ou autre	Ville ou municipalité
Province, territoire ou état	Code postal ou code ZIP	Pays
REPRÉSENTANT DU PATIENT (s'il y a lieu)		
Nom du représentant (caractères d'imprimerie)		
Lien avec le patient	N° de téléphone	
ATTESTATION		
Je, _____ atteste que _____ (nom du patient ou de son représentant, en caractères d'imprimerie) (nom du prestataire, en caractères d'imprimerie)		
est considéré(e) comme étant un membre de la famille aux fins des prestations pour proches ou de compassion de l'assurance emploi.		
_____ Signature du patient ou de son représentant		_____ Date

Les renseignements fournis dans le formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi afin de pouvoir déterminer l'admissibilité aux prestations pour proches aidants ou les prestations de compassion.

Les renseignements fournis peuvent également servir aux fins d'analyse de politiques, de recherche et/ou d'évaluation, auquel cas des liens peuvent être établis entre plusieurs sources de renseignements sous la garde et le contrôle d'Emploi et Développement Social Canada. Dans certaines situations, des renseignements peuvent être divulgués sans consentement conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement Social (Loi sur le MEDS).

Les renseignements personnels recueillis sont administrés conformément à la Loi sur l'assurance emploi, et à la Loi sur la protection des renseignements personnels en vertu de laquelle les Canadiens se voient garantir la protection de leurs renseignements personnels et l'accès à ceux-ci. Les renseignements sont conservés dans le Fichier des renseignements personnels. La démarche à suivre pour accéder aux renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, dont une copie est disponible dans tous les Centres Service Canada. Une copie de Info Source est également disponible à l'adresse suivante : canada.ca/infosource-edsc.